



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 11 septembre 2012*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond :</u>	PEERSMAN André (DT)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le biot :</u>	PIGNIER Christian (DT) et LE SOBRE Muriel (DS)

Délégués présents sans droit de vote :

LABAR Philippe (DS La Vernaz), DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz) et COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps)

Délégués absents :

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), LANCON Gérard (DT Essert-Romand) et BREHIER Emile (DS Montriond)

Délégués excusés :

GALLAY Cyrille (DT La Forclaz), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), ROSSET Michel (DS Seytroux), LAGRANGE Georges (DT Montriond), et GARNIER Guy (DS Essert-Romand)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (Responsable financier), GLEIZES Lidwine (Chargée de mission Environnement) et TAVERNIER Béatrice (Chargée de mission Transport)

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

- 18 juillet : avenant CDDRA Haut-Chablais au Biot
- 19 juillet : Bureau du SIAC à Thonon
- 23 juillet : évaluation Leader (SIAC) à Thonon
- 24 juillet : Bureau du PSP au Biot
- 26 juillet : présentation PSP au CM de Morzine
- 22 août : comité de rivières (SIAC) à Thonon
- 23 août : charte paysagère Chablais à Thonon
- 5 septembre : CLD à Thonon
- 5 septembre : évaluation Leader (SIAC) à Thonon
- 5 septembre : Bureau du SIAC à Thonon
- 10 septembre : Géopark (SIAC) à Thonon

2- Contrat de Rivières : intervention de Victor BRUNEL (chargé de mission au SIAC)

Victor BRUNEL, chargé de mission au SIAC, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le SIAC a été désigné comme la structure porteuse pour les études destinées à l'élaboration du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique. Il rappelle qu'un « bureau de rivière » a été constitué mais que les décisions relatives à la préparation de ce contrat ne peuvent être prises qu'au niveau du bureau du SIAC ou de son comité syndical. Il ajoute qu'un comité de rivière a également été mis en place, comité qui se réunit une fois par an.

Victor BRUNEL souligne que 3 études sont en cours :

- une étude sur la qualité des eaux et des pressions polluantes,
- une étude hydromorphologique et de la qualité piscicole,
- une étude quantitative de la ressource en eau.

Les problématiques envisagées sont :

- la qualité de l'eau,
- les usages de l'eau,
- la protection contre les inondations,
- la valorisation des milieux naturels,
- l'entretien des berges,
- le transport solide.

Victor BRUNEL prend l'exemple de 3 sites qui sont concernés sur la Vallée d'Aulps :

- le barrage du Jotty, qui présente un problème de qualité de l'eau en raison de la présence de tributylétain (puissant biocide, toxique pour les végétaux et les animaux),
- le torrent de Seytroux, qui présente la problématique d'un transport solide important,
- la zone de divagation de Saint Jean d'Aulps qui est une zone intéressante en matière de biodiversité du fait d'une très bonne qualité de l'eau qui s'explique notamment par un filtrage par les végétaux et sédiments qui s'y trouvent ou encore par l'exposition aux UV.

S'agissant du calendrier à prévoir, Victor BRUNEL précise que les études devraient être rendues fin 2013, sachant qu'une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés se fera en parallèle jusqu'à fin 2014. La signature du contrat de rivières pourrait alors être signée entre la structure qui aura été désignée pour porter le contrat et les partenaires associés, sachant qu'un contrat de rivières a généralement une durée de vie d'environ 7-8 ans.

Victor BRUNEL précise qu'un contrat de rivières n'est pas un acte légal et ne fait que donner des propositions d'actions aux collectivités.

3- Transport

3.1 Schéma cyclable du Chablais : intervention de Marion JULIENNE (chargée de mission au SIAC)

Marion JULIENNE, chargée de mission Transport au SIAC, vient présenter aux membres du Conseil Communautaire le schéma cyclable du Chablais.

Contexte de l'étude

Le vélo est un mode de transport écologique, économique et bénéfique pour la santé mais aussi, dans nos montagnes, permet une diversification des activités de loisirs et sportives.

De plus, la pratique du vélo connaît une forte progression ces 10 dernières années (tant pour les déplacements quotidiens que pour les loisirs).

Le schéma cyclable étant inscrit au CDDRA, cela signifie que les financements de la Région Rhône-Alpes dédiés aux aménagements cyclables ne seront accordés que s'il y a un schéma à l'échelle du Chablais.

Qu'est-ce qu'un schéma cyclable ?

C'est un outil de programmation et de planification permettant de définir une politique d'aménagement en matière de déplacement cyclable.

Il doit aborder tous les modes de déplacements, le stationnement ainsi que l'accidentologie => avoir une réflexion globale sur les déplacements.

Echelle retenue = périmètre du SIAC.

Objectif du schéma cyclable

- Planifier des actions à mener afin d'améliorer la circulation des vélos dans ses différentes pratiques et de développer son usage :

- Valoriser l'usage touristique du vélo en complémentarité avec le département ;
- Assurer la continuité des cheminements cyclables à l'échelle communale et garantir des liaisons sécurisées et homogènes à l'échelle intercommunale ;
- Conforter et développer l'offre en stationnement vélo ;
- Informer et promouvoir la pratique du vélo ;
- Réaliser une charte d'aménagements cyclables pour le Chablais.

Démarche du schéma cyclable

- Etude réalisée en interne, restitution du diagnostic le 20 septembre 2012 en commission transport du SIAC et des propositions en octobre 2012.

- Réunions : suivi technique régulier avec les partenaires + réunions par territoires + validation de chaque phase par la commission transport du SIAC + approbation du schéma par le conseil syndical du SIAC.

Types de pratiques cyclistes

3 grands types de pratique du vélo existent :

- La pratique quotidienne qui inclue les déplacements à bicyclette pour des motifs travail, école, achat et loisirs (dans le sens activité régulière d'un sport ou autre).

Ces déplacements sont majoritairement réalisés en ville ou en milieu périurbain, sur des distances relativement courtes (<10 km).

La pratique quotidienne du vélo concerne tant le cycliste expérimenté que débutant.

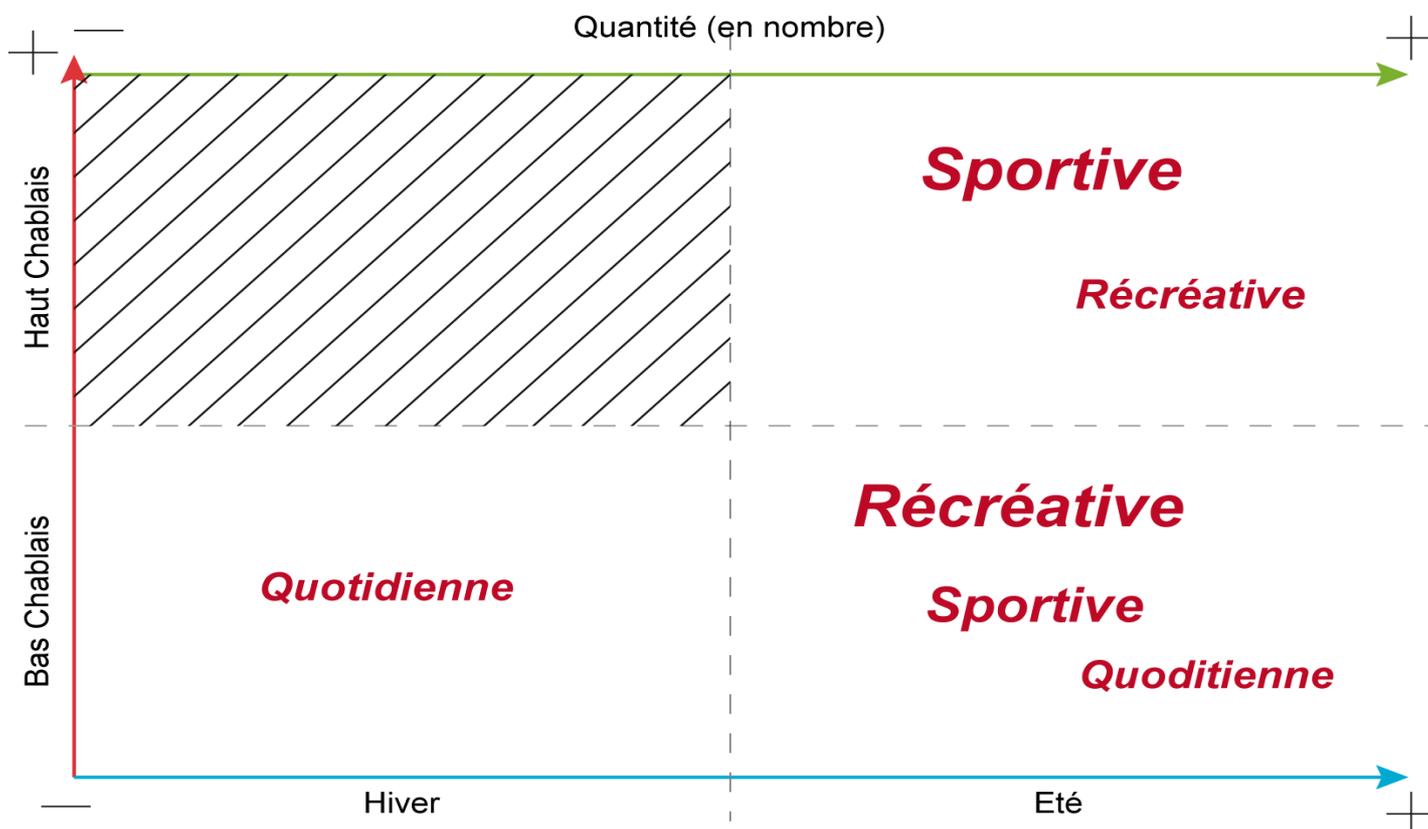
- La pratique récréative correspond à des sorties à vélo de proximité (balade en famille) ou encore à de l'itinérance à vocation touristique.

Ces déplacements récréatifs se font généralement en site propre ou sur des routes à faible trafic.

Ce sont donc les cyclistes du dimanche, les enfants ou encore les cyclistes d'âge plus ou moins avancé.

- La pratique sportive qui touche aussi bien les cyclo-randonneurs que les vététistes.

Hormis l'infrastructure circulée, ils ont en commun la performance sportive mais pas toujours dans les mêmes conditions physiques et de compétence.



Synergie de facteurs : topographie, climatologie, répartition de la population/pôles générateurs de déplacements, réseaux de TC (intermodalité avec le vélo), réseau viaire et ses flux, accidentologie.

Offre cyclable

La pratique actuelle du vélo dans le Chablais est aussi liée à l'offre cyclable, « l'offre crée sa propre demande » (loi de Say).

Cette offre cyclable correspond :

- aux infrastructures de type piste, bande, double-sens, voie partagée/rue apaisée, stationnement vélo, chemin cyclo-piétonnier, carrefour et vélo,
- aux itinéraires de cyclo-randonnée et domaines VTT,
- à la promotion du vélo.

Le Chablais totalise 65 km de linéaire d'infrastructures cyclables dont 30 km sur la commune de Thonon (Annecy = 41km et Annemasse = 8 km).

Les perspectives de développement du vélo liées aux atouts de la bicyclette

Le Vélo à Assistance Electrique (VAE) = vélo équipé d'un moteur alimenté par une batterie, rechargeable sur une simple prise de courant.

A la différence d'un cyclomoteur, le VAE en France doit respecter quelques normes :

- la puissance du moteur est limitée à 250 watts, soit 25km/h ;
- l'assistance n'est activée que si le cycliste pédale ;
- le VAE doit respecter les caractéristiques de tous les cycles concernant les freins, l'éclairage, l'avertisseur sonore, les catadioptres etc.

Projet de réseau de VAE dans les PDS dès l'été 2013.

Le principe étudié serait basé sur deux éléments :

- des points de locations de VAE chez des loueurs de vélo partenaires ;
- des points d'échange de batterie, gratuitement, chez des loueurs, OT, autres commerces, etc.

Véloroute Sud Léman Tour du Léman



- Le projet de la Véloroute du Sud Léman:
- 60 km d'itinéraire cyclable de Saint Gingolph à Hermance

Situation



- **Section Saint Gingolph – Amphion: études préliminaires**
- **Section Amphion – Hermance: études préliminaires, phases d'études avancées, premières réalisations de VV**

Suite de l'étude

- Présentation complète du diagnostic lors de la prochaine commission transport SIAC, le 20/09/12,
- octobre : travail sur les enjeux, objectifs et propositions du schéma cyclable du Chablais en collaboration avec les collectivités du SIAC,
- Restitutions des priorisations en matières d'aménagement cyclable dans le Chablais + toutes les actions à envisager sous forme de fiche (coûts estimatifs, recherche de financements...).

3.2 Semaine européenne de la mobilité

Béatrice TAVERNIER, chargée de mission Transport, présente aux élus les actions prévues en vallée d'Aulps pendant la semaine européenne de la mobilité qui a lieu du 16 au 22 septembre 2012.

Le vélo sous toutes ses formes

Le mercredi 19 septembre, à Saint Jean d'Aulps, devant la salle culturelle, à partir de 14 h 30 :

- spectacle de clown,
- atelier pour enfants suivis d'un goûter,
- pour les adultes : test de vélo électrique.

Des animations identiques auront lieu à Bellevaux le dimanche 16 septembre et à Abondance le samedi 22 septembre.

Concours photo

En partenariat avec la Vallée d'Aoste (Fondation Grand Paradis) :

"Mobilité douce : bougeons autrement, Oublions la voiture",

Du 16 septembre 2012 au 31 janvier 2013

Et si on allait à l'école à pied

Test d'un pédibus à l'école de Saint Jean d'Aulps, organisé en partenariat avec l'association des parents d'élèves de l'école primaire.

Lancement durant la semaine de la mobilité, sur un ou deux circuits : Les Mouilles et le Chef Lieu, pour une durée à déterminer (*au maximum jusqu'aux vacances de la Toussaint*).

Et si on prenait le bus

Gratuité des lignes régulières de la SAT le mercredi 19 septembre 2012.

3.3 Rentrée scolaire 2012-2013

Béatrice TAVERNIER fait le point sur le transport scolaire pour cette année 2012-2013.

3.3.1 Collèges et lycées

- **Ligne régulière Les Gets – Morzine – Thonon et La Forclaz – Thonon** : 66 élèves inscrits.

Lundi 10 septembre, il manquait 6 places, un car est monté depuis Thonon pour les prendre en charge.

Depuis d'aujourd'hui, le transporteur a affrété un taxi 8 places pour faire le doublage, il y aura : le lundi 2 cars + 1 taxi (130 places), les autres jours : 1 car + 1 taxi (71 places).

- **Ligne régulière Morzine – Cluses et Morzine – St Jeoire** : 6 inscrits.

- **La Forclaz :**

10 collégiens inscrits à Thonon dans 3 établissements scolaires : ils sont pris en charge à 6 h 55 à la Forclaz, ont un changement à 7 h 12 au Jotty pour prendre la ligne de Morzine, idem au retour, le trajet est de 35 minutes : beaucoup de parents les descendent directement à Thonon.

4 élèves inscrits au collège de St Jean : ils ne sont pris en charge par le transport scolaire qu'au Jotty, s'ils empruntent la LR entre la Forclaz et le Jotty, ils ont 20 minutes d'attente au Jotty, la prise en charge dépend du plan de transport de La Forclaz - Thonon.

Une grande partie de ces difficultés serait levée si le collège de Saint Jean d'Aulps devenait le collège de rattachement pour les collégiens de La Forclaz.

Madame la Présidente invite les élus de La Forclaz à délibérer en ce sens lors d'un prochain conseil municipal puis à transmettre cette requête à l'Education Nationale.

- **Bioge :**

4 enfants sont inscrits au collège H. Corbet : une prolongation du circuit de La Vernaz – collège a été refusée par le Conseil Général : arrêt non sécurisé, la voirie départementale doit proposer un projet d'implantation d'un arrêt.

Les enfants sont pris en charge au Jotty par le transport scolaire, les parents bénéficieront d'une allocation pour le tronçon Bioge - le Jotty,

Le matin, aucune LR ne monte de Thonon avant 8 h 40,

Le soir, ils peuvent emprunter la LR moyennant 0,75 € et 20 minutes d'attente.

Stéphane PUGIN-BRON propose de matérialiser l'arrêt du rond-point de Bioge par un zébra, compte tenu que cet arrêt est sécurisé (présence de trottoirs).

▪ **Desserte du collège Henri Corbet :**

Le transporteur a établi son plan de transport avec les seuls enfants inscrits au 1^{er} août, alors qu'il manquait une trentaine d'inscriptions,

Un car a été supprimé et les arrêts redistribués entre les autres véhicules.

Les véhicules sont surchargés et le plan de transport qui a déjà fait l'objet de modifications ne peut pas être considéré comme définitif, d'autant qu'il manque encore une dizaine d'inscriptions, la capacité des véhicules et le taux de remplissage font l'objet d'une surveillance matin et soir.

Jean-Claude MORAND estime qu'il ne doit pas être facile pour le transporteur d'établir son plan de transport et qu'on ne peut pas lui reprocher de modifier celui-ci en fonction des inscriptions à un moment donné.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle à Madame la Présidente que sa responsabilité peut être engagée en matière de transport scolaire dans la mesure où la CCVA est une AO2.

Madame la Présidente décide de ne plus accorder de nouvelles inscriptions tant que le plan de transport n'a pas été modifié. Pour ce qui concerne les demandes d'inscriptions en attente, elle décide de n'accepter que celles pour lesquelles il reste encore de la place, et de rejeter les autres.

Stéphane PUGIN-BRON propose d'effectuer ponctuellement des contrôles dans les bus par l'intermédiaire des services techniques.

▪ **Morzine circuit spécial :**

Les effectifs sont suffisants (5 élèves) pour faire fonctionner à nouveau le circuit Vallée de la Manche – gare routière après une année d'arrêt.

- **Soit 349 collégiens transportés**
 - **311 sur lignes régulières**
 - **38 sur circuit spécial**

2 / PRIMAIRES

La Baume – St Jean d'Aulps : 7 inscrits (6 élèves de primaire et 1 de maternelle)

2 maternelles viennent de déposer un dossier d'inscription : leur présence fera changer la catégorie du véhicule, et le surcoût sera à la charge de la commune de la Baume (*environ 27,50 € par jour de classe*). Béatrice TAVERNIER précise qu'une réponse de la part de la commune de La Baume est attendue à propos de ce financement des inscriptions de maternelles.

Le Biot : l'effectif transporté est plus important que l'effectif inscrit (13) *ce qui complique la mise en place des rotations*

Madame la Présidente demande que des contrôles soient mis en place et décide de ne plus accepter les enfants non inscrits.

3.3 Balad'Aulps Bus hiver 2013-2013 – Desserte du Col du Corbier

Stéphane PUGIN-BRON présente aux élus une proposition de desserte à valider qui consisterait en la création d'une ligne 3 du Balad'Aulps Bus reliant :

- **à la descente :** Col du Corbier – *Les Grands Prés* – *Le Corbier* – Le Biot chef lieu – OT Saint Jean,
- **à la montée :** Le Biot – *Le Corbier* – *Les Grands Prés* – Col du Corbier,

- avec des horaires permettant d'avoir des correspondances rapides avec les lignes BAB 1 et BAB 2 (*ski à Morzine et aux Gets*) et la ligne S (*ski à Saint Jean Station*),
- et une desserte modulée selon les modalités d'exploitation ou non de l'espace neige débutant résiduel,
- plus éventualité d'une liaison Col du Corbier – Bonnevaux (BAB/Colombus).

Les différentes propositions

1- si l'espace débutant est ouvert tout l'hiver (100 j)

1 descente le matin et 1 retour le soir (*ski à la journée pour les skieurs confirmés*)

Coût estimatif : 53 500 €

2- si l'espace débutant est ouvert pendant les vacances

- vacances (44 j) : 1 descente le matin et 1 retour le soir (*ski à la journée pour les skieurs confirmés*)
- hors vacances (56 j) : 1 descente le matin, 1 descente en fin de matinée et 1 retour le soir (*ski à la journée ou pour l'après-midi*)

Coût estimatif : 64 200 €

3- si le domaine skiable est totalement fermé

3.1- 1 descente le matin et 1 retour le soir pendant 100 jours (*ski à la journée*)

Coût estimatif : 53 500 €

3.2- 1 descente le matin, 1 descente en fin de matinée, 1 retour en début d'après-midi et 1 retour le soir pendant 100 jours (*ski à la journée ou à la demi-journée*)

Coût estimatif : 65 300 €

3.3- liaison directe Col du Corbier/St Jean Station 2 AR/J pendant les vacances scolaires soit 44 j (*ski à la journée ou à la demi-journée*)

Coût estimatif : 31 000 €

Proposition d'organisation et de financement

- **Cas 1, 2, 3.1 et 3.2 : ligne BAB 3**
 - maître d'ouvrage du service : Conseil Général
 - société exploitante : SAT par avenant à l'exploitation de la LR Morzine-Thonon
 - financement des cas 1 et 3.1 : **53 500 €**
 - CG 74 (PM 2013) 50% **26 750 €**
 - Collectivités BAB 50% **26 750 €**
- **Cas 3.3 : ligne S2 (direct Col – St Jean Station)**
 - maître d'ouvrage du service : CCVA ou CG 74 ?
 - société exploitante : appel d'offres si CCVA
 - financement : **31 000 €**
 - CG 74 (PM 2013) 50% ? **15 500 €**
 - SIVU Roc d'Enfer **12 000 €**
 - CCVA et Le Biot **3 500 €**

André PEERSMAN s'interroge sur le nombre de personnes qui seront concernés par ce service. Christian PIGNIER précise que très peu de forfaits sont pris au col et qu'on peut donc penser que beaucoup vont skier ailleurs (7 forfaits annuels pris en 2011).

André PEERSMAN ne voit pas l'intérêt de ce service dans la mesure où les usagers se déplacent déjà sans. Il estime qu'il serait judicieux de laisser une saison se faire et de faire une enquête après coup.

Muriel LE SOBRE rappelle qu'il n'y a pour l'instant rien d'officiel et qu'il faut attendre les résultats de l'état des lieux qui envisage 3 scénarii dans lesquels le bureau d'étude souhaiterait intégrer un service de transport.

Jean-Claude MORAND comprend la position difficile des élus du Biot mais estime que les propriétaires du col ne s'engagent pas trop dans la vie de leur station (7 forfaits annuels achetés en 2011 !) et qu'il faut alors s'interroger sérieusement avant de leur mettre à disposition un service supplémentaire.

André PEERSMAN souligne qu'il faut être prudent dans la mesure où le Conseil Général pourrait très bien revoir les modalités de financement de sa politique montagne pour les années à venir.

André PEERSMAN estime qu'il manque une certaine incitation dans ce projet et qu'il faudrait par exemple que des forfaits combinés « transport + ski » soient vendus directement au col du Corbier.

Stéphane PUGIN-BRON invite les élus à s'interroger sur l'intérêt de mettre en place ce service de transport dans l'hypothèse où un espace ludique serait maintenu sur la station du Biot puisque les usagers seraient incités à rester sur place. Il précise qu'il faut donc attendre que le bureau d'études travaille et voir avec le Conseil Général les possibilités de financement. La question devra par conséquent être abordée de nouveau lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Madame la Présidente souligne qu'elle est, pour sa part et si aucun espace ludique n'est prévu, favorable à la mise en place de ce service de transport et tient à féliciter les élus du Biot pour le courage dont ils font preuve dans cette affaire complexe.

4- Marchés publics

3.1 MAPA attribué par la Présidente depuis le 17 juillet 2012

Charles-Henri MONTET précise qu'un marché a été attribué par la Présidente à l'entreprise Jardiflore pour l'aménagement du cloître de l'abbaye d'Aulps, pour un montant total de 27 361,24 euros HT.

3.2 Collecte et évacuation des ordures ménagères en vallée d'Aulps

Charles-Henri MONTET rappelle qu'une consultation a été lancée le 24 juillet 2012 en vue de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères en vallée d'Aulps. Il précise que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 7 septembre 2012, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise Chablais Service Propreté sur la base d'un devis estimatif annuel de 124 579 euros, sachant que ce marché sera conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend note du choix de la CAO et charge Madame la Présidente de signer ce marché.

5- Projet d'installation de conteneurs semi-enterrés

Lidwine GLEIZES, chargée de mission Environnement, présente aux élus le projet d'installation de conteneurs semi-enterrés qui présente

- **Pourquoi installer ces conteneurs ?**
 - une meilleure intégration paysagère,
 - diminution du nombre de PAV,
 - regroupement des 3 flux par PAV,
 - grande capacité de stockage, avec une emprise foncière limitée,

- suppression des locaux poubelles,
- facilité d'accès,
- ramassage plus rapide, avec une limitation des manipulations physiques.
- **Les différentes étapes**
 - définition des points d'apport volontaire et des besoins, par commune actuellement,
 - définition du type de fournitures,
 - définition du plan de financement automne-hiver 2012,
 - lancement du marché de fournitures,
 - lancement du marché de travaux au printemps 2013,
 - réalisation 1^{ère} tranche de travaux en automne 2013.

Jean-Claude COTTET estime que la commune de Saint Jean d'Aulps ne peut pas demander à ses habitants de faire 5 kms pour aller jeter leurs poubelles en raison de la réduction du nombre de points d'apport volontaire.

Jean-Claude MORAND invite toutes les communes qui le souhaitent à venir discuter avec lui ou Lidwine. Si aucun consensus n'est trouvé, il faudra aviser.

Marie-Thérèse CHARNAVEL souligne qu'elle n'avait pas bien compris le projet qui lui a été proposé et qu'elle pensait qu'il ne s'agissait que d'une première tranche de travaux. Lidwine GLEIZES précise que la proposition qui a été faite à la commune de Saint Jean d'Aulps, comme d'ailleurs pour toutes les autres communes, a été faite sur la base des tonnages annuels réellement collectés.

André PEERSMAN estime que la diminution de nombre de points d'apport volontaire n'est pas nécessairement un problème pour les usagers dans la mesure où ils utilisent déjà aujourd'hui leurs voitures pour s'y rendre. Il ajoute que dans une certaine mesure cela peut même être bénéfique car on se rend compte par exemple que les usagers sont incités, en prenant leurs voitures, à plier les cartons qu'ils jettent.

Madame la Présidente estime qu'il ne faut pas que la mise en place de conteneurs semi-enterrés coûte plus cher pour les administrés si le service mis à disposition est plus restreint. Jean-Claude MORAND en est tout à fait conscient et souligne qu'il faudra trouver des solutions de financement et planifier les travaux dans le temps de manière à ne pas impacter le contribuable.

Madame la Présidente s'interroge sur le coût que ce système de collecte représenterait pour la collectivité. Lidwine GLEIZES propose de demander à Chablais Service Propreté mais précise qu'ils n'en ont jamais fait jusque-là. Jean-Claude MORAND précise que le coût de collecte sera forcément plus bas dans la mesure où il n'y aurait plus qu'un chauffeur et qu'il y aurait moins de frais de route en raison de la diminution du nombre de points d'apport volontaire.

André PEERSMAN souligne qu'il faudrait voir avec le SIVOM de la Vallée d'Aulps pour connaître les coûts d'installation et d'exploitation du service. Stéphane PUGIN-BRON précise que cela est difficile dans la mesure où le SIVOM utilise les 2 systèmes de collecte de manière combinée. André PEERSMAN ajoute qu'il ne faudrait pas trop traîner dans la mise en place de ce nouveau service car on risque de venir buter avec l'organisation de la nouvelle intercommunalité élargie.

Jean-Claude MORAND estime que le côté esthétique est important mais que le service ne doit pas impacter le contribuable.

Stéphane PUGIN-BRON précise que l'idéal serait, pour l'avenir, d'avoir un service mixte qui permettrait d'avoir une base par la régie et une certaine souplesse via le contrat passé avec le prestataire de collecte.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de reparler de ce projet lors d'une prochaine réunion lorsque des éléments financiers plus précis pourront être apportés.

6- Fusion des EHPAD de la Vallée d'Aulps et de la Vallée d'Abondance

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire la fusion entre l'EHPAD de la Vallée d'Aulps et l'EHPAD de la Vallée d'Abondance. Il précise qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la CCVA au sein du conseil d'administration de cette nouvelle structure.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Bernard GUILLAUME et Sophie MUFFAT en tant que délégués titulaires et André PEERSMAN et Gilbert GALLAY en tant que délégués suppléants.

7- Santé

7.1 Point sur le Pôle de Santé de la Vallée d'Aulps

- Adhésion des médecins d'Avoriaz,
- Adhésion de la commune de Morzine (CM du 30 août),
- Versement subvention FIR demandé (effectif courant octobre),
- Recrutement en cours de la coordonnatrice (début octobre).

7.2 Maison de santé : point sur l'avancement du projet

- Les sondages complémentaires ont validé l'implantation du bâtiment à côté de l'EHPAD mais en décalant vers la gauche du terrain le bâtiment,
- Surcoût raisonnable (environ 10% du coût du bâtiment) essentiellement en raison des contraintes de chantier,
- Dépôt du PC : fin-septembre 2012,
- Appel d'offres : décembre 2012,
- Début des travaux : avril 2013.

André PEERSMAN rappelle la nécessité de demander un emplacement réservé à la commune de Saint Jean d'Aulps sur la parcelle située à côté de la future MSP.

7.3 Cabinet médical de Montriond

- Au 1er septembre :
 - 2 médecins (cabinet ouvert 6j/7)
 - 1 psychologue (1 j/semaine)
 - 1 orthophoniste (3j/semaine)
- Au 1er octobre :
 - 1 conseillère familiale et conjugale (1j/semaine) : Cécile LAFLAMME
- En discussion :
 - 1 sage-femme pour septembre 2013

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une convention d'occupation précaire avec Cécile LAFLAMME.

8- Questions diverses

8.1 Création d'un poste saisonnier pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que Jean-Michel WACH, actuellement guide et responsable du jardin botanique au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, part en retraite à compter du 1^{er} octobre 2012. Sur sa demande, il propose de créer un poste saisonnier et de le

recruter pour 6 mois, du 1^{er} octobre 2012 au 31 mars 2012, sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 16 heures.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste saisonnier de guide dans les conditions précisées ci-dessus et charge Madame la Présidente de recruter Jean-Michel WACH sur ce poste.

8.2 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter un nouveau tarif pour la tisanerie du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Soirée Trappiste : 25 € TTC - soirée dégustation / découverte des bières trappistes avec repas (potée / tomme de Savoie / tarte).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce nouveau tarif.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 16 octobre 2012 à 18h30 (transport à la demande, bilan Balad'Aulps Bus été 2012, accueil des saisonniers...).

Le Biot, le 18 septembre 2012
La Présidente